



## Fiche action N°M.6

## Favoriser l'électromobilité et les carburants alternatifs

Axes stratégiques	Champs d'intervention
 <p>Renforcer les démarches écoresponsables de la collectivité et faire des communes des colibris de la transition énergétique</p> <p>Organiser la mobilité durable du territoire, de manière socialement acceptable, économiquement soutenable et respectueuse de l'environnement</p> <p>Gagner en autonomie énergétique en valorisant les ressources locales</p>	 <p>Consommation d'énergies</p> <p>Emissions de gaz à effet de serre</p> <p>Qualité de l'air</p>

### Contexte réglementaire, objectifs :

La loi d'orientation des mobilités a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie pose comme objectifs pour 2023 :

- 1,2 millions de voitures particulières électriques en circulation (électriques et hybrides rechargeables)
- 100 000 points de recharge électriques publics, 100 stations hydrogène et entre 140 et 360 stations GNV
- 21 000 camions « faibles émissions » en circulation

### Cette action est divisée en 2 sous actions :

#### Favoriser l'électromobilité et les carburants alternatifs

M. 6.1	Mettre en place une station GNV
M. 6.2	Communiquer sur les bornes électriques actuelles

**Mettre en place une station GNV**



**Objectifs :**

1 station installée

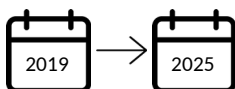
**Indicateurs :**

- Nombre de stations GNV installées

**Détail de l'action :** Comparativement aux carburations essences et diesel actuelles, le GNV est très peu émetteur de particules fines et de GES.



Calendrier :



Maître d'ouvrage :

Communes, Intercom

Partenaires :

Conseil départemental

## Sous action M6.2

### Communiquer sur les bornes électriques actuelles



#### Indicateurs :

- Nombre de recharges sur le territoire

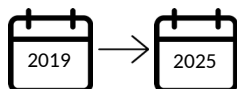
**Détail de l'action :** Le SDEC ENERGIE, fournira un rapport d'exploitation pour chacune des communes ayant au moins une borne électrique sur son territoire. Les communes et l'Intercom seront relais de l'information, en communiquant sur la localisation des bornes, l'intérêt financier des recharges électriques, le fonctionnement des bornes, le site internet et l'appli mobile Mobisdec : <https://www.mobisdec.fr>.

La communication autour des bornes électriques inclura une communication sur les atouts et incidences des véhicules électriques sur l'environnement.



## L'énergie pour aller plus loin !

Calendrier :



Maître d'ouvrage :	SDEC ENERGIE, communes
Partenaires	concessionnaires